RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Creuse **CIRCONSCRIPTION N° 2**

PARTI SOCIALISTE S. F. I. O.

Elections Législatives du 23 Novembre 1958

Art. 2 de la Constitution. — La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

ELECTRICES, ELECTEURS,

Le 28 septembre dernier, vous avez, à une écrasante majorité, manifesté votre accord à une République rénovée et votre confiance au gouvernement de Gaulle.

Les événements prouvent que vous avez eu raison.

Les chefs communistes prétendaient, à grands renforts d'affiches, de journaux, de réunions et de peintures sur routes, que voter « oui » c'était voter pour la dictature de l'armée et pour la continuation de la guerre d'Algérie.

Or, que constatons-nous aujourd'hui ?

— L'armée s'est inclinée devant les ordres stricts donnés par le gouvernement.

— La campagne électorale se déroule dans une atmosphère de complète liberté (ceux qui font le plus de tapage sont d'ailleurs ceux qui prétendaient, il y a deux mois à peine, que si les « oui » l'emportaient ils n'auraient plus le droit de s'exprimer).

— Le peuple a obtenu du gouvernement le mode de scrutin qu'il souhaitait et que les socialistes, depuis de nombreuses années, n'avaient cessé de réclamer.

— L'évolution de la situation en Algérie et en Afrique du Nord autorise les plus grands espoirs. Des propositions honnêtes et généreuses ont été faites à l'adversaire. L'opinion mondiale les approuve. M. Bourguiba, président de la République tunisienne, hier allié des fellaghas, se rapproche de la France, et dénonce le sectarisme du F.L.N.

— Le crédit de la France s'accroît dans le monde dans la mesure où chacun sent que le peuple français a manifesté clairement sa volonté ET QU'IL S'Y TIENDRA.

Ces résultats sont importants. Si importants même que beaucoup de ceux qui ont fait dans notre département et ailleurs campagne pour le non, qualifiant la Constitution de « fasciste » et de Gaulle de « liquidateur » déclarent maintenant que si de Gaulle a besoin d'appuis ils seront à ses côtés !

Il est bien temps, de voler au secours de la victoire !

Mais où en serions-nous aujourd'hui si ces hommes qui s'opposaient hier systématiquement à de Gaulle avaient été suivis par la majorité du peuple ? Où en serions-nous s'il ne s'était pas trouvé aux difficiles moments des responsabilités les plus graves, **des républicains comme Guy Mollet**, assez lucides et courageux pour faire passer avant toute considération partisane, **le souci d'éviter à notre pays les horreurs de la guerre civile ?** Ce sont ceux-là qui, avec de Gaulle, avec vos « oui » républicains du 28 septembre, **ont sauvé la République.**

Est-ce à dire que tout danger soit définitivement écarté, que les problèmes politiques, économiques, sociaux, qui se posent à ce pays soient tous en voie d'être résolus ?

Certes non. On pourrait énumérer une à une les misères à soulager, les injustices à corriger, les difficultés à vaincre. Il en est qui me paraissent d'un intérêt capital et immédiat :

1° **Fusion des divers régimes de Sécurité Sociale en un régime unique** accordant à tous les travailleurs, paysans, artisans, salariés, petits commerçants, les mêmes avantages.

2° **Programme d'action régionale** permettant à nos régions défavorisées du centre, de s'équiper, de s'adapter au progrès technique. Si l'on n'accorde pas à **notre agriculture creusoise**, pendant un certain nombre d'années, des avantages prioritaires, le déséquilibre entre notre département et les autres ira croissant, pour notre plus grand dommage et contre l'intérêt bien compris de la nation tout entière.

3° **Simplification et meilleure répartition de la fiscalité.**

4° **Réforme de l'enseignement** assortie de toutes les constructions et créations de postes nécessaires.

5° **Programme agricole** :

Actuellement le monde agricole souffre d'un malaise grave.

Pour lutter contre ce malaise il faut :

— Accroître le revenu agricole global ;

— Accroître les revenus et le bien-être du paysan.

Pour réaliser cela il faut rétablir l'équilibre entre l'industrie et l'agriculture.

Par une politique de prix garantis et indexés en particulier pour les grands produits, blé, viande, fruits, légumes, lait.

Par une réorganisation des marchés agricoles faisant cesser les spéculations sur les produits agricoles et garantissant le producteur contre les baisses ruineuses tout en assurant au consommateur un approvisionnement à des prix équitables.

Par la défense de l'exploitation familiale contre la concentration capitaliste.

Par la mise en place de dispositions sociales garantissant le paysan contre les calamités agricoles grâce à une Caisse nationale de Solidarité, contre la maladie en développant les Assurances sociales.

Toutes ces dispositions sont contenues dans la loi-cadre élaborée par le gouvernement de Guy Mollet par Kléber Lousteau qui fut secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

On ne peut tout faire en même temps, mais la prochaine législature n'apporterait-elle, sur le plan économique et social que cela, elle aurait bien travaillé.

Mais elle ne pourra remplir efficacement sa mission qu'à deux conditions :

La première c'est **la stabilité du gouvernement.** Aucune usine, aucun atelier, aucune exploitation agricole, si petite soit elle ne peut fonctionner si elle change de patron tous les trois mois. C'est pareil pour la France. Les cascades de gouvernement ont failli la conduire aux abîmes.

Les responsables ? Ce sont ceux des députés d'hier qui ont renversé tous les gouvernements. Si vous voulez que ça change, changez-les !

La seconde condition c'est que la prochaine Assemblée soit composée **d'hommes capables**, qui rendront au Parlement sa dignité et son efficacité, et **d'hommes résolus à œuvrer dans le sens de l'amélioration constante du sort des travailleurs.**

Depuis 50 ans, le Parti Socialiste, avec Jaurès, avec Léon Blum et aujourd'hui avec Guy Mollet, mène ce combat. Et chaque fois qu'il a été à la tête du gouvernement, sous Léon Blum d'abord, sous Guy Mollet ensuite, la France a été gouvernée.

Parce qu'il n'a jamais séparé de ses objectifs sociaux la fidélité à notre patrie française et à la défense de nos libertés, le Parti Socialiste a droit à votre confiance.

Le Parti Socialiste a dit « oui » à la République. Vous qui avez voté « oui » ne revenez pas en arrière. **Dites « oui » aux socialistes !**

Et vous, républicains sincères, que des scrupules que nous comprenons et que nous respectons ont conduits à voter « non », reconnaissez loyalement que vos craintes étaient vaines. Joignez-vous à nous pour faire triompher demain **notre idéal commun de fraternité et de justice.**

Le Parti Socialiste est le seul parti important de la gauche authentiquement française. Le Parti Communiste n'est pas à gauche, il est à l'Est !

Le Parti Socialiste est un parti constructif qui aux moments les **plus graves a toujours su prendre ses responsabilités. Le Parti Communiste, au contraire, parce qu'il dit constamment « non » à tout, est inefficace. VOTER SOCIALISTE, C'EST VOTER « UTILE ».**

« Pour bâtir la cité socialiste humaine et fraternelle, s'écriait Martin Nadaud, les Creusois ne seront pas les derniers ! »

Ecoutez la voix de ce maçon de la Creuse, député-écrivain !

Soyons une fois de plus, dimanche, fidèles à sa promesse ! Les événements ont placé le Parti Socialiste à l'avant-garde de la Ve République. Tous unis derrière lui, **dans la tolérance et la concorde,** nous ferons de cette République nouvelle une République sociale !

André CHANDERNAGOR

Docteur en Droit
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Conseiller technique
au Cabinet du Président Guy Mollet
Membre du Comité des Experts
chargé d'établir le texte de la Constitution
Maire de Mortroux
Vice-Président de l'Association des Maires de la Creuse

Candidat du Parti Socialiste S.F.I.O.

La Vie d'André CHANDERNAGOR

André CHANDERNAGOR est âgé de 37 ans. Fils d'un artisan coutelier du Poitou, c'est grâce aux sacrifices consentis par ses parents et à l'aide des bourses accordées par l'Etat qu'il a pu, après son certificat d'études poursuivre ses études secondaires.

Il prépare et réussit le concours d'entrée à l'Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. Il passe avec succès les épreuves de la licence puis du doctorat en droit.

En 1945, il est nommé administrateur-adjoint de la France d'Outre-Mer. Il exerce en cette qualité l'emploi de rédacteur au ministère de la France d'Outre-Mer, auprès de **Marius Moutet**, vieux compagnon des luttes de Jaurès et de Léon Blum. Pendant deux ans, aux côtés du doyen des hommes d'état socialistes, il s'initie, jeune encore, au fonctionnement des grands services de l'Etat et de l'appareil gouvernemental.

C'est sur le conseil de Marius Moutet qu'en 1947 il reprend ses études interrompues. L'Ecole nationale d'Administration vient d'être créée. Elle ouvre aux enfants du peuple la possibilité d'accéder aux plus hauts postes de l'Etat. André CHANDERNAGOR se présente au concours d'entrée et **il est reçu premier**. Pendant deux ans, il partagea son activité entre des stages pratiques et la poursuite de ses études. A sa sortie de l'Ecole nationale d'Administration, il est nommé au Conseil d'Etat où naguère avait siégé Léon Blum.

L'HOMME PUBLIC

La pratique des travaux juridiques austères ne lui retire pas le goût de l'action et c'est parce que le travail sur le tas, le contact direct des hommes et des choses, lui apparaissent comme le complément indispensable à la formation d'un grand commis de l'Etat, qu'il se présente en 1953 aux élections municipales à Mortroux, commune d'où sa femme, fille et petite-fille de maçons creusois est originaire. Il est élu maire de Mortroux.

En 1954, il est élu vice-président de l'Association des Maires de la Creuse.

En 1955, candidat aux élections cantonales de Bonnat, il recueille au deuxième tour 1.700 voix contre 2.100 au conseiller général sortant qui appartient à une des familles les plus connues de la région et 650 au candidat communiste qui, arrivant en troisième position au premier tour, s'était maintenu au second.

Au cours des élections législatives de 1956, il prête son concours à Anselme Florand. L'échec du candidat socialiste, victime d'une manœuvre rendue possible par le système électoral de l'époque, loin de le décourager, décuple son activité. Il visite les sections, les reconstitue et les relance au combat. Il écrit dans *Le Populaire* des articles lucides et courageux. Son action militante lui vaut d'être désigné comme secrétaire adjoint de la Fédération.

Entre temps, Guy Mollet, président du Conseil, le prend à son Cabinet en qualité de conseiller technique. Pendant les seize mois du gouvernement à direction socialiste, il lui apporte sa collaboration constante, contribuant ainsi, à son échelon, à la réalisation des réformes sociales importantes apportées par ce gouvernement, notamment en faveur des vieux.

De mai 1957 à mai 1958, il sert également en qualité de conseiller technique au Cabinet de Gérard Jaquet, ministre de la France d'Outre-Mer, aidant celui-ci à compléter la loi-cadre entreprise par Gaston Defferre.

Enfin, au cours des événements tragiques de mai dernier, Guy Mollet l'appelle à nouveau à ses côtés.

Après la grande tourmente du 13 mai, la Constitution, l'Etat, sont à refaire. Guy Mollet désigne CHANDERNAGOR pour le représenter au Comité de rédaction de la Constitution. Sa mission ? Faire entendre dans ce Comité d'experts venus de tous les horizons politiques, la voix des républicains, des démocrates, des socialistes. Si la République demeure laïque, démocratique, sociale, c'est à l'effort d'hommes comme lui, que nous le devons.

Tel est l'homme que les sections socialistes de la circonscription n° 2 présentent à vos suffrages.

Au scrutin d'arrondissement, on vote certes pour des idées, mais aussi pour l'homme. CELUI QUE NOUS VOUS PRESENTONS EST PLEINEMENT DIGNE DE VOTRE CONFIANCE.

Appel des Conseillers Généraux Socialistes

Nous appartenons au Parti Socialiste — le grand parti de Jaurès — et nous n'avons nulle envie de vous dissimuler nos opinions. Nous estimons, en effet, qu'il vaut mieux effrayer l'électeur que le duper.

Cette nette prise de position sur le plan politique nous autorise à nous adresser à ceux qui nous ont honoré de leur confiance pour leur dire que la bonne administration d'un pays dépend plus des qualités d'administrateur des élus que de leurs opinions politiques.

C'est dans cet esprit que nous avons travaillé au Conseil général avec nos collègues de toutes opinions. Nous n'avons pas perdu notre temps en vaines querelles. Aussi les résultats obtenus avec de maigres ressources prouvent-ils que la Creuse est l'un des départements les mieux administrés.

Aujourd'hui, nous nous permettons de recommander à vos suffrages un homme jeune et dynamique, un nouveau, sincèrement républicain et dont nous sommes fiers : André CHANDERNAGOR.

Il a adhéré dans sa toute première jeunesse à une doctrine qui porte l'espoir des humbles. Il s'oppose à toutes les dictatures car il pense que le progrès social est inséparable de la liberté.

Il est un technicien au service du peuple.

Nous, nous sommes des hommes politiques et des administrateurs. Nous avons la certitude qu'en désignant André CHANDERNAGOR pour représenter la Creuse à l'Assemblée Nationale vous feriez un choix heureux.

Vous voterez pour lui le 23 Novembre !

Marcel ARNAUD, Gaston CHAZETTE, Eugène CAILLAUD, Jules COUTAUD, Ernest DELAIR, Robert LEFORT, Aimé MANAIRAUD, Julien NICAUD, Paul PAULY, Louis ROUSSILLAT, Alcide SARRE, *Conseillers généraux de la Creuse.*

C'est le Gouvernement Socialiste de Guy MOLLET
QUI A DOUBLÉ la RETRAITE DES VIEUX
Seul un Gouvernement Socialiste assurera l'égalité de tous devant les lois sociales

Les Presses du Massif Central, Guéret — Novembre 1958